

## DÉCLARATION.

---

Je déclare qu'en rapportant dans cette histoire, d'après les témoignages contemporains, des faits extraordinaires et qui paraissent miraculeux, mais sur lesquels la sainte Eglise ne s'est pas encore prononcée, et qu'en donnant le nom de *saint* ou de *bienheureux* à des personnages qui n'ont point encore été élevés sur les autels, je n'entends le faire qu'au sens et dans la mesure autorisés par les décrets d'Urbain VIII, du 13 mars 1625 et du 5 juin 1631. Je déclare en outre que je sou mets cet ouvrage et ma personne au jugement du Saint-Siège, désavouant à l'avance, de bouche et de cœur, tout ce qui, contre ma volonté, ne serait point conforme à l'enseignement de la sainte Eglise, ma mère, dans l'obéissance de laquelle je veux vivre et mourir.